Image not found or type unknown

Cession d'un fonds de commerce : le sort des éléments incorporels

Fiche pratique publié le **10/09/2013**, vu **654 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Sauf si l'acte de cession prévoit le contraire, la vente d'un fonds de commerce inclue les divers éléments incorporels composant le fonds, à l'exception de certains d'entre eux.

La clientèle doit nécessairement être comprise dans la vente du fonds. La clientèle constitue en effet un élément essentiel du fonds : sans elle, le fonds n'existe pas.

L'article L. 142-2 du Code de commerce a expressément prévu le droit au bail parmi les éléments du fonds de commerce et l'article L. 145-16 du Code de commerce frappe de nullité les clauses qui interdiraient lacession du bail à l'acquéreur du fonds de commerce.

Pour en savoir plus : **http://www.assistant-juridique.fr/cession_fonds_commerce_elements_incorporels.jsp**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés